



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU PONT DE LA TRINITÉ ET DE
DÉMOLITION DE L'ANCIEN

COMMUNE DE PUGET-THENIERS

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

**Demandeur : Département des Alpes-Maritimes – Direction des routes et des infrastructures de Transport
(147 boulevard du Mercantour, 06200 Nice)**

Le Préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite
informe le public qu'il sera procédé à cette enquête publique

du jeudi 26 mars 2026 (08h30) au vendredi 26 juin 2026 (16h30)

L'enquête publique relative à ce projet est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public et de recueillir ses observations et propositions.

Par décision n°E26000001/06 du 16 janvier 2026 de la Présidente du tribunal administratif de Nice, sont désignés Messieurs **VALASTRO Giovanni** et **RENAUD Gérard**, commissaires enquêteurs pour diligenter l'enquête publique.
Commissaire suppléant : Monsieur ROULETTE Daniel

Le siège de l'enquête publique est établi à la **Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Alpes-Maritimes (Service SEAFEN – Pôle eau - CADAM, bâtiment Cheiron, 147 boulevard du Mercantour, 06200 Nice)**.

La réunion publique d'ouverture est fixée au 08 avril 2026 de 14h30 à 16h30 en mairie de Puget-Théniers.
La réunion publique de clôture est fixée au 17 juin 2026 de 14h30 16h30 également en mairie de Puget-Théniers.

LE PUBLIC POURRA PRENDRE CONNAISSANCE DU DOSSIER SOUMIS A ENQUÊTE PUBLIQUE, SELON LES MODALITÉS SUIVANTES :

Le dossier d'enquête publique au **format papier** sera consultable par toute personne pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituelles d'ouverture au public de la mairie de Puget-Théniers.

Le dossier d'enquête au **format numérique** sera accessible au lien suivant : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

LE PUBLIC POURRA FAIRE VALOIR SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS, SELON LES MODALITÉS SUIVANTES :

Le public pourra adresser ses observations à l'attention de Messieurs les Commissaires Enquêteurs.

- via le **registre dématérialisé** accessible sur le site de la préfecture dans la rubrique dédiée à l'adresse suivante :
<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

- par **courrier postal adressé au siège de l'enquête publique, la DDTM des Alpes-Maritimes**, à l'adresse postale suivante : DDTM06 – SEAFEN - Pôle eau, CADAM, bâtiment Cheiron, 147 boulevard du Mercantour, 06200 Nice, en mentionnant « A l'attention de Messieurs VALASTRO Giovanni et RENAUD Gérard , Commissaires Enquêteurs - Enquête publique projet de construction du nouveau pont de la Trinité et de démolition de l'ancien à Puget-Théniers.

Le public pourra également faire part de ses observations et propositions directement auprès des commissaires enquêteurs lors des permanences.

PERMANENCES D'UN COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Un Commissaire Enquêteur se tiendra à disposition du public **en mairie de Puget-Théniers** aux horaires de permanence suivants :

- Le jeudi 23 avril 2026 de 09h00 à 12h00,
- Le jeudi 21 mai 2026 de 14h30 à 16h30.

RAPPORT ET CONCLUSIONS DES COMMISSAIRES ENQUÊTEURS

Messieurs les Commissaires Enquêteurs disposeront d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête publique pour remettre au préfet des Alpes-Maritimes leurs Rapport et Conclusions motivées.

Messieurs les Commissaires Enquêteurs feront parvenir une copie de ces documents à Madame la Présidente du Tribunal administratif de Nice.

Le Rapport et les Conclusions motivées seront accessibles pendant une durée d'un an sur :

- le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes à la rubrique qui concerne l'enquête publique :
<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>